



L'informateur

84 – le 29 juillet 2020

Un mot de notre président

La Réunion générale annuelle 2020

En avril dernier, le Conseil d'administration de l'Association des propriétaires du lac Clair vous informait que la Réunion générale annuelle qui se tient habituellement à la mi-juin serait reportée à une date à être déterminée en raison de la situation créée par la pandémie.

En vertu du règlement général, notre association doit tenir une assemblée dans les quatre mois de la fin de l'exercice financier, ce qui nous amène à la fin du mois de juillet.

Malgré le contexte actuel qui voit la vie normale reprendre graduellement son cours, il s'avère hasardeux sinon contraire aux décisions gouvernementales de convoquer en ce moment une Réunion générale annuelle de notre association qui regrouperait dans un lieu fermé un grand nombre de membres pour une période de quelques heures afin de recevoir l'information à laquelle ils ont droit.

Il est permis de penser que nous serons pour quelques mois encore dans l'obligation de respecter les mesures de distanciation actuellement en vigueur dans les lieux publics. Les prochaines semaines seront d'ailleurs déterminantes dans l'évolution de la pandémie et des décisions gouvernementales devront être prises.

Pour les mêmes raisons, il s'avère également impossible d'organiser cette année la fête de clôture qui donne l'occasion aux membres de se rencontrer et d'échanger tout en goûtant aux plats préparés par les participants. Le conseil est en réflexion cependant sur une formule qui pourrait remplacer cette activité en attendant d'y revenir dès que la situation le permettra.

Lors de sa dernière réunion du 8 juillet dernier, le Conseil d'administration s'est penché sur les différentes options qui s'offraient à lui afin de communiquer aux membres les informations habituellement fournies lors de la Réunion générale annuelle.

Bien que le gouvernement ait rendu possible le 27 avril dernier la tenue, par voie de moyens technologiques, des assemblées d'un organisme comme le nôtre, il nous est apparu inapproprié de tenter de tenir cette rencontre pouvant regrouper autant de personnes à l'aide de cette technologie qui comporte ses difficultés au niveau du déroulement de la réunion, de la gestion du temps de parole, de l'élection des

administrateurs, sans oublier la nécessité pour les participants de se connecter à la rencontre.

Les administrateurs entendent tenir la prochaine Réunion générale annuelle dès que les conditions de sécurité sanitaires le permettront. Entre-temps, il nous est apparu possible de satisfaire aux objectifs inhérents à la tenue de ce genre de rencontre en fournissant aux membres les informations normalement transmises au cours de l'assemblée.

Vous recevrez dans les prochains jours un bulletin ayant pour objectif de satisfaire aux obligations de reddition de comptes qui incombent aux administrateurs malgré l'impossibilité de tenir une rencontre en personne.

Vous trouverez en annexes de ce prochain bulletin le rapport par le président des activités du Conseil d'administration pour l'année 2019-2020, le projet de procès-verbal de la Réunion générale annuelle de l'an dernier, les tableaux et notes explicatives concernant la situation financière de l'association préparés par le trésorier, monsieur Raymond Morissette, un compte-rendu du vice-président monsieur Serge Hudon, responsable du comité sur les infrastructures ainsi que celui de madame Monique La Rue, responsable du comité environnement.

La méthode est inusuelle et imparfaite, mais elle a le mérite d'être la plus transparente possible. Elle permettra également aux membres de poser les questions qui sont susceptibles d'être soulevées à la lecture de cette communication.

Je vous invite donc à prendre connaissance des informations qui seront données dans ce bulletin et de poser les questions qui vous apparaissent nécessaires à votre bonne compréhension. Les administrateurs s'engagent à porter à la connaissance de tous les membres les questions qui lui seront posées ainsi que les réponses et explications qui y seront données.

Finalement, la tenue de la Réunion générale annuelle permet aussi aux membres de procéder au remplacement des administrateurs dont le mandat se termine ou encore de leur consentir un renouvellement. Comme il s'avère difficile de procéder actuellement à cet exercice, il vous est proposé de prolonger jusqu'à la prochaine assemblée le mandat de ces administrateurs. Les administrateurs dont le mandat se terminait cette année sont en accord avec cette proposition.

Vos commentaires et suggestions sont importants pour les membres du Conseil d'administration et je vous invite fortement à nous en faire part car il est nécessaire pour le Conseil d'être informé de votre appréciation, ou préoccupations ou insatisfactions à l'égard du fonctionnement de notre association.

Michel Bouchard

Président du Conseil d'administration
www.lacclair.org